

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

manuels et fournitures Question écrite n° 87846

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le dossier des livres scolaires des classes de seconde dans les lycées de notre pays. En effet, à la suite d'une polémique due au retard de livraison des manuels scolaires des classes de seconde, dont le contenu des programmes a changé depuis la réforme du contenu des enseignements de ces lycées, un retard de réalisation, de livraison et de diffusion de ces manuels a été constaté et déploré par de nombreux parents d'élèves de ces élèves concernés. Les médias ont largement répercuté des chiffres, des responsabilités, des délais et des méthodes souvent amplifiés par des déclarations polémiques des exécutifs régionaux. Ces informations parfois alarmistes et souvent contradictoires ont semé un réel trouble chez de nombreux parents d'élèves. Cette situation d'inquiétude mériterait, malgré les déclarations ministérielles apaisantes sur plusieurs télévisions, radios et journaux, que le ministre puisse adresser une lettre personnelle aux parents concernés pour les rassurer le plus rapidement possible. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

#### Texte de la réponse

La réforme du lycée, qui entre en vigueur en classe de seconde dès cette rentrée, s'accompagne de la rénovation des programmes d'enseignement des différentes disciplines, pour prendre en compte la nouvelle organisation des enseignements et l'évolution des disciplines. Les programmes de la classe de seconde n'avaient fait l'objet d'aucun changement depuis la précédente réforme du lycée, il y a dix ans. Pour mettre en oeuvre les programmes, les enseignants peuvent s'appuyer sur les manuels scolaires mais aussi sur différentes ressources pédagogiques disponibles sur Éduscol, site pédagogique du ministère, ainsi que sur les sites pédagogiques des académies. Lors de sa conférence de presse, le mardi 24 août 2010, Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, a tenu à rassurer les enseignants, les lycéens et leurs parents : les manuels scolaires étaient prêts et les professeurs avaient à leur disposition de nombreuses ressources numériques pour mettre en oeuvre les nouveaux programmes dès la rentrée. Depuis la rentrée, les professeurs et les élèves ont accès gratuitement, depuis tout ordinateur connecté à Internet, aux versions numériques des manuels. Au lycée, l'acquisition des manuels est du ressort des familles. De leur propre initiative, les régions ont mis en place des aides à l'achat des manuels scolaires, selon différentes modalités. De son côté, l'État accompagne les familles, notamment grâce à l'allocation de rentrée scolaire (306 EUR pour environ un million d'élèves de 15 à 17 ans), les bourses du second degré (15,6 % des élèves du second degré pour un montant moyen de 320 EUR) ; la prime spécifique à l'entrée en seconde (pour près de 70 000 élèves pour un montant de 217 EUR) ; les bourses au mérite (d'un montant de 800 pour environ 72 000 lycéens).

#### Données clés

Auteur : M. Éric Raoult

Circonscription: Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 87846 Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE87846

Rubrique: Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 14 septembre 2010, page 9866 **Réponse publiée le :** 21 décembre 2010, page 13772